



2023



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

AFFILIATION CLUB

Clubs de cyclotourisme non affiliés à la Fédération française de cyclotourisme, ou en cours d'affiliation,

Clubs de cyclotourisme déjà affiliés,

Vous trouverez des informations pratiques sur la Fédération et ses activités ainsi que tous les **renseignements nécessaires à l'inscription de votre club** et de vos adhérents pour l'année 2023.

Les président.e.s de votre comité départemental et de votre comité régional peuvent vous conseiller et mieux vous faire connaître la Fédération.

Si vous souhaitez des précisions sur les licences, les assurances ou les abonnements, n'hésitez pas, contactez le service Licences :

- par téléphone : au **01 56 20 88 82** du lundi au vendredi de **9 h à 12 h** et de **14 h à 16 h**
- par e-mail : l.blondeau@ffvelo.fr

VOS CONTACTS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

.....

Tél. :

E-mail :

COMITÉ RÉGIONAL

.....

Tél. :

E-mail :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
01 56 20 88 88 - info@ffvelo.fr
www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr

SUIVEZ-NOUS ! @FFVelo



TOUTE L'ACTUALITÉ SUR

CYCLOMAG

UNE FÉDÉRATION BIEN STRUCTURÉE

SON RÔLE

- Créée en 1923.
- Agrément ministère des Sports depuis le 30/11/1964.
- Reconnaissance d'utilité publique depuis le 30/10/1978.
- Agrément Tourisme depuis le 28/06/1991.
- Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 04/04/2006.
- Membre du CNOSF (Comité national olympique et sportif français).
- Membre de l'UECT (Union européenne de cyclotourisme).
- Membre de l'UCTI (Union de cyclotourisme internationale).
- Membre de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.
- Membre de la FIA/AIT (Fédération internationale de l'automobile / Alliance internationale de tourisme).

L'OBJET DE LA FÉDÉRATION EST CLAIREMENT DÉFINI PAR SES STATUTS :

" ... la FFCT a pour objet : de diriger, d'organiser, de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme... ".

"... d'orienter et de contrôler en qualité de fédération dirigeante, l'activité des associations ou groupements... ".

"... de représenter la France à l'étranger... ".

"... de combattre la délinquance routière... ".

"... d'intégrer le concept de développement durable... ".

"... de participer à la promotion et au développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes et avec tous types de vélo... ".

SON CHAMP D'ACTION

Le cyclotourisme au sein de la Fédération se conjugue autour de trois composantes essentielles : **tourisme - sport/santé - culture**

C'est une diversité de pratiques en toute liberté pour découvrir une région, la nature :

- des randonnées touristiques, de la courte balade aux circuits par étape,
- des Cyclo-découvertes® animées et encadrées par des personnes qualifiées,
- des voyages et séjours à bicyclette tant en France qu'à l'étranger,
- des randonnées permanentes pour connaître de nouveaux paysages,
- des randonnées et brevets sur des parcours et des reliefs variés,
- un accueil de qualité dans les clubs,
- un accueil pour les personnes en situation de handicap.

Toute forme de compétition est exclue de ses activités y compris les cyclo-sportives, ainsi que toute organisation avec classement Route et/ou VTT. Le cyclotourisme utilise le cycle mû exclusivement par la force musculaire.

SON FONCTIONNEMENT

La Fédération est administrée par un comité directeur de 19 membres qui décide et contrôle l'exécution du budget adopté par l'assemblée générale. Il est chargé d'appliquer la politique définie par l'assemblée générale.

Des commissions techniques nationales déclinent, dans leurs missions respectives, les orientations du projet fédéral décidées par le comité directeur. La Fédération est représentée dans les départements et dans les régions par des comités départementaux (CoDep) et des comités régionaux (CoReg).

- ✓ 13 COMITÉS RÉGIONAUX
- ✓ 95 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
- ✓ 3 000 CLUBS DONT 1 700 CLUBS OU SECTIONS VTT DE RANDONNÉE
- ✓ 400 ÉCOLES FRANÇAISES DE VÉLO
- ✓ 120 000 ADHÉRENTS
- ✓ 3 500 ORGANISATIONS PAR AN

ADHÉRER... QUELS AVANTAGES ?

POUR LE CLUB

- La **sécurité** d'appartenir à un ensemble reconnu et structuré.
- Une **assurance adaptée** à la pratique du cyclotourisme, à des tarifs préférentiels.
- La **promotion de ses organisations** sur les supports de communication de la Fédération.
- Des **conseils** pour accomplir les démarches auprès des pouvoirs publics.
- La possibilité de mettre en place et d'**accueillir** des manifestations régionales, nationales et internationales.
- Une **reconnaissance** supplémentaire des municipalités et des élus locaux.
- Un **challenge national** et **régional de clubs** : le Challenge de France.
- Une **immatriculation tourisme** pour les clubs ayant plus d'un an d'affiliation à la Fédération et d'au moins 20 adhérents.

POUR LES DIRIGEANTS

- L'**information** sur les droits et devoirs en tant que responsable de club.
- La **formation** sur la gestion et l'administration d'un club.
- Le **contact direct** avec la Fédération qui est à l'écoute de ses dirigeants en mettant en place des outils : aide à la gestion administrative, à la communication, à la prévention en matière de santé etc.
- Les **échanges** avec d'autres dirigeants de clubs.
- La possibilité d'**intervenir** dans la vie de la Fédération lors des assemblées générales ou dans les réunions spécifiques.
- La **participation gratuite** des dirigeants de chaque nouveau club à un stage d'animateur ou dirigeant dispensé par la commission nationale de Formation et/ou les structures.

POUR LES ADHÉRENTS

- L'appartenance à un club qui propose des activités et vous conseille dans votre pratique.
- L'accès la version digitale de la revue mensuelle "**Cyclotourisme**".

DES ACTIVITÉS UNIQUES

- Des **manifestations fédérales** à des tarifs préférentiels (de 2 à 6 € de réduction pour les adhérents), ainsi que des grands rendez-vous annuels : les Vertes Tout-Terrain, la Maxi-Verte, la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les Cyclomontagnardes, les manifestations "Jeunes", les Concentrations pascales etc.
- Des **activités "familles"** accessibles aux débutants (Concentration nationale et Cyclo-découvertes®),
- Des **activités pour les personnes en situation de handicap**,
- L'accès à **400 randonnées permanentes**, dont plus de 280 ont obtenu le label fédéral,
- Des **randonnées adaptées à tous les niveaux** : brevets d'initiation et brevets jeunes, brevets touristiques, randonnées, brevets VTT, brevets européens et internationaux, brevets de distance et montagnards.
- Des **stages d'initiation et de perfectionnement** tant sur la route qu'à VTT,
- Des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger,
- Un **centre nature** "Quatre Vents" à Aubusson-d'Auvergne (63), au cœur du parc naturel régional du Livradois-Forez accessible en priorité aux clubs et adhérents : hébergement en hôtellerie ou en camping. ► 4vents-auvergne.com

DES NOMBREUX OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- Le site Internet www.ffvelo.fr avec tous les événements et informations pratiques :
 - des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger, avec inscription en ligne,
 - le **catalogue boutique** proposant un certain nombre d'articles pour vous et votre club,
 - des **sessions de formation** partout en France sur tous les thèmes importants de la pratique du cyclotourisme.
- La **revue "Cyclotourisme"**, le magazine mensuel de la Fédération, avec abonnement à tarif préférentiel et son accès à la version digitale.
- Toute l'actualité sur le cyclotourisme en direct sur Internet avec cyclotourisme-mag.com
- Le site Internet www.veloenfrance.fr pour télécharger gratuitement les 4 000 circuits route et VTT de votre choix, trouver de "Bonnes adresses" (hébergements, restaurants, vélocistes, etc) ou consulter le calendrier de toutes les randonnées ponctuelles sur l'agenda.
- Les Newsletters structures et licenciés avec les actualités de la Fédération.

N'oubliez pas de renseigner votre adresse email dans votre fiche club ainsi que dans chaque fiche de vos adhérents pour recevoir les Newsletters.

DES CONDITIONS D'ACCÈS PRIVILÉGIÉES

- Grâce au Club avantages, votre licence de l'année en cours vous permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès avantageux auprès de nombreux partenaires : hébergements, transports, location de véhicules, matériel... ► www.ffvelo.fr rubrique : Nos activités/Adhérents/Club avantages.
- L'espace fédéral réservé aux structures, donnant accès à toutes les activités de la Fédération : ffcyclo.org
- Un espace réservé aux licenciés : licencie.ffcyclo.org

UNE ASSURANCE SPÉCIFIQUE ADAPTÉE AU CYCLOTOURISME

En prenant une licence à la Fédération française de cyclotourisme, vous bénéficiez d'une assurance (détails en page 7).

JE CRÉE MON ASSOCIATION

La structure de base de notre mouvement est le club ou l'association sportive.

SA CONSTITUTION

Elle peut se constituer librement mais doit répondre à certaines règles administratives (loi 1901 et règlements fédéraux). Les formalités sont les suivantes :

1 - Rédaction des statuts : la Fédération tient un modèle de statuts-types à la disposition des intéressés. Les statuts de l'association créée doivent être conformes aux règlements de la Fédération. Les règlements fédéraux comportent les statuts et le règlement intérieur ainsi que les compléments ci-dessous :

- Règlement disciplinaire ;
- Règlement médical ;
- Règlement relatif à la lutte contre le dopage ;
- Charte de l'organisation ;
- Charte sur la publicité ;
- Règlement financier.

2 - Réunion d'une assemblée générale constitutive pour établir :

- le nom de l'association, son objet, l'adresse de son siège,
- les noms, prénoms, professions et adresses des personnes chargées de son administration (comité directeur et/ou bureau),
- la déclaration, les statuts et éventuellement le PV de l'assemblée générale constitutive signés par au moins deux dirigeants (souvent président.e et trésorier.ère).

3 - Déclaration de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture

Cette déclaration, établie sur papier libre, indiquera les nom, profession et domicile... des membres du comité de direction (il existe un document officiel en ligne). Elle sera signée par le/la président.e et accompagnée de deux exemplaires des statuts établis sur papier libre, paraphés et signés par le/la président.e.

4 - Insertion au Journal officiel

Celle-ci se fait automatiquement par l'intermédiaire de la préfecture ou sous-préfecture qui demande de compléter un imprimé à cet effet. Suite à la parution et à la réception de un ou deux exemplaires, le club doit acquitter un droit de parution.

SON AGRÉMENT

Suite à l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 – Art. 11, l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'État, en application de l'article L. 131-8, vaut agrément. En conséquence, chaque association, déclarée loi 1901, peut bénéficier dès son affiliation à la Fédération française de cyclotourisme de subventions attribuées par le ministère des Sports, le conseil départemental et solliciter auprès de la mairie des subventions et l'ouverture de débit temporaire de boissons, etc.

SON FONCTIONNEMENT

Un club de cyclotourisme, ou la section cyclotourisme d'un club omnisports, est administré par un comité directeur composé de cyclotouristes licenciés, comme doivent l'être tous ses adhérents.

Des subventions peuvent être demandées à la **municipalité** et au **Conseil départemental**.

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Il comprend au moins : un.e président.e, un.e secrétaire, un.e trésorier.ère qui peuvent avoir des adjoints dans chacune de leur fonction. Le bureau est généralement élu par le comité directeur, mais les statuts peuvent prévoir son élection ou sa confirmation par l'assemblée générale.

En cas de difficulté pour obtenir la désignation d'un.e président.e, il est possible de choisir une association à direction collégiale. Cela suppose une modification des statuts le spécifiant, la déclaration à la préfecture de tous les membres du comité directeur. Pour le bon fonctionnement du logiciel de saisie des affiliations, il est nécessaire de saisir trois noms pour les postes de président.e ou co-président.e.s, trésorier.ère et secrétaire. Ensuite ces noms peuvent changer chaque année, le choix s'appuyant sur une méthode à retenir (tirage aléatoire, ordre alphabétique...).

Deux autres membres sont indispensables à la vie de l'association (éventuellement un membre du Bureau) :

- **le/la correspondant.e du club :** il est le lien entre votre club et la Fédération et recevra tous les documents d'information destinés à votre club ou à l'attention de vos adhérents (la revue "Cyclotourisme", les Newsletters ou toute autre information par voie électronique),
- **le/la délégué.e sécurité :** 4^e personnage officiel du club, il s'appuie sur les éléments diffusés par la Fédération et la commission départementale de sécurité pour mettre en œuvre des actions destinées aux licenciés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association se réunit en assemblée générale, une fois par an pour soumettre le rapport moral, le bilan financier et le projet de budget au vote de ses membres et procéder au renouvellement du comité directeur tel que prévu par les statuts, soit partiellement, soit totalement.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée pour la modification des statuts notamment.

J'AFFILIE MON CLUB JE RÉAFFILIE MON CLUB

J'AFFILIE MON CLUB POUR LA PREMIÈRE FOIS

Il faut transmettre à votre président.e de comité départemental et votre président.e de comité régional :

- la demande d'affiliation dûment complétée et signée,
- la charte d'adhésion signée,
- les statuts de votre association,
- le règlement des 3 premières licences (président.e, secrétaire, trésorier.ère) et de l'abonnement à la revue (la cotisation du club étant gratuite la première année) en nous joignant un chèque à l'ordre de la Fédération française de cyclotourisme qui alimentera votre compte club (crédit d'opération).
- la copie des certificats médicaux de non contre-indication (CMNCI) de moins d'un an de tous les membres du bureau quand il s'agit d'une première affiliation sauf pour la licence formule " Vélo balade ".

Après signature des deux présidents de structures (CoDep et CoReg), le dossier complet devra être adressé au siège fédéral pour traitement (affiliation du club et prise des 3 premières licences).

Dès réception, nos services vous communiqueront :

- ✓ votre numéro de club, à rappeler dans toute correspondance avec la Fédération,
- ✓ votre code utilisateur et mot de passe utiles pour enregistrer vos licences sur l'espace fédéral du site www.ffvelo.fr

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les licences souscrites seront prélevées par la Fédération sur le compte bancaire du club. Si vous avez opté pour le Crédit d'opération, il faudra envoyer avant la prise des licences le chèque correspondant au montant des licences à souscrire.

Vous possédez maintenant toutes les informations nécessaires pour saisir les licences de vos autres adhérents qui devront fournir :

- ✓ le coupon détachable de la notice d'information de l'assureur AXA dûment complété et signé,
- ✓ le CMNCI cyclotourisme pour les licences en formule " Vélo Rando ",
- ✓ le CMNCI cyclisme en compétition pour les licences en formule " Vélo Sport ".

JE RÉAFFILIE MON CLUB

Si vous aviez opté pour le prélèvement automatique l'an passé, il n'est pas nécessaire de renvoyer une nouvelle autorisation. Cependant, vérifiez le libellé du compte bancaire à débiter et signalez tout changement.

Si vous optez pour le Crédit d'opération, envoyez-nous avant toutes opérations le chèque à l'ordre de la Fédération française de cyclotourisme correspondant à la réaffiliation du club et aux licences à souscrire.

Il faut réaffilier en premier les 3 membres du Bureau (président.e, secrétaire, trésorier.ère) et le/la délégué.e sécurité pour que votre réaffiliation soit effective puis valider l'acceptation des règlements fédéraux*.

Ensuite, vous pourrez inscrire les autres membres sur l'espace fédéral sans oublier de **vérifier et/ou corriger les coordonnées de chaque adhérent ainsi que leur adresse électronique** (voir mode opératoire à télécharger dans la gestion documentaire/dossier affiliation - ré-affiliation).

Pour chacun de vos licenciés vous devez avoir en votre possession :

- ✓ le coupon détachable de la notice d'information de l'assureur AXA dûment complété et signé,
- ✓ le CMNCI cyclisme en compétition ou l'attestation sur l'honneur liée à l'auto questionnaire de santé Cerfa 15699*01 pour les licences en formule " Vélo sport ",
- ✓ le CMNCI cyclotourisme ou l'attestation sur l'honneur liée à l'auto questionnaire de santé Cerfa 15699*01 pour la formule de licence " Vélo rando ".

☛ Reportez-vous à la page 9 pour plus de détails.

NOUVEAU : le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs dans la mesure où, le jeune ou la personne ayant l'autorité parentale atteste avoir répondu négativement au questionnaire de santé spécifique " mineurs ". En cas de réponse positive à une des rubriques du questionnaire, le jeune, ou son représentant légal devra fournir un CMNCI de moins de 6 mois.

**AFIN DE MIEUX VOUS CONNAÎTRE ET ORIENTER LES PRATIQUANTS,
PENSEZ À NOUS DÉCLARER LES ACTIVITÉS DE VOTRE CLUB POUR UNE AFFILIATION OU UNE RÉ-AFFILIATION**

- Activité Route et/ou VTT et/ou Gravel.
- Vélo-École adulte.
- Accueil Jeunes hors École française de vélo.
- Accueil handicap.
- Section " vélo à assistance électrique " (VAE).

(*) Est interdite toute publicité sur les maillots et accessoires vestimentaires.

LES MÊMES DÉMARCHES POUR TOUS !

L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION, C'EST :

- l'affiliation du club, la prise des licences et l'enregistrement de toutes vos assurances sur l'espace fédéral,
- les prélèvements bancaires automatiques le 10 de chaque mois suivant l'enregistrement de vos licences.

LA LICENCE ÉLECTRONIQUE

La licence électronique fait partie intégrante de la politique responsable de la Fédération en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

Lors de la saisie des licences pour vos adhérents, vous mentionnerez obligatoirement l'adresse e-mail de chacun, ils recevront dans l'heure suivante un mail les invitant à se connecter à leur espace licencié pour y télécharger leur licence 2023. Par ce moyen moderne, chaque licencié y gagnera en liberté et interactivité. Ils pourront tout au long de la saison modifier les informations les concernant.

Chaque licencié, ou à défaut le club, pourra directement imprimer l'attestation de licence électronique à partir de son espace lorsqu'il le souhaitera.

LA PRISE DES LICENCES SUR INTERNET SERA ACCESSIBLE À PARTIR DE MI-DÉCEMBRE 2022

SAISIE DES LICENCES, COMMENT FAIRE ?

- **Par Internet :** connectez-vous sur notre site www.ffvelo.fr et cliquez sur Espace fédéral et suivez les indications sur votre écran (attention : vous devez être en possession de vos codes d'accès).

À noter : lors de la saisie de vos adhérents, s'ils sont domiciliés à l'étranger :

- la zone code postal comportera obligatoirement le CP étranger 99999,
- la zone ville comportera le code postal de la ville étrangère et le nom de la ville de l'adhérent parfaitement orthographié,
- la zone pays indiquera le pays de résidence.

Il est impératif que ces trois zones soient renseignées correctement pour valider sa licence.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, DES AVANTAGES POUR TOUS

- Pas d'envoi de chèque donc pas de frais d'expédition.
- Pas d'avance de trésorerie.
- Le prélèvement des montants exacts.
- Fonctionnement simple et rapide : l'autorisation et la demande de prélèvement automatique ne sont à envoyer que la première année (sauf en cas de changement de compte bancaire). Après chaque opération, le montant à prélever vous sera indiqué sur l'écran.

Vous pouvez consulter et éditer, à tout moment, la situation de votre compte dans l'option Comptabilité de votre espace fédéral.

HONORABILITÉ

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, les dirigeants (es) et encadrants (es) sont soumis désormais à une obligation légale d'honorabilité. Aussi, depuis la saison 2021, le ministère des Sports a souhaité systématiser ce contrôle en demandant des renseignements complémentaires d'état civil (nom de naissance, département et commune de naissance) pour tous les licenciés occupant des fonctions de dirigeant (e) et/ou encadrant (e). Ces renseignements sont maintenant obligatoires pour cette catégorie de licenciés.

Par encadrant, il faut comprendre tous les licenciés apportant son concours à l'encadrement des activités fédérales dont les Écoles françaises de vélo.

INSCRIVEZ-VOUS

AUX NEWSLETTERS

Newsletter Licenciés * : afin que vos licenciés reçoivent régulièrement les informations de la Fédération, pensez à bien renseigner leur adresse mail et à les abonner à la Newsletter fédérale. Ils pourront modifier ce choix par eux-même sur leur espace licencié.

Newsletter Structures * : pour la recevoir, renseigner obligatoirement le champ "adresse mail" de votre club.

(*) La Fédération s'engage à ne jamais diffuser ou vendre le fichier des adresses mails de ses licenciés et de ses clubs.

L'ASSURANCE

Toutes les assurances doivent être souscrites par Internet (se rapporter au " Guide assurances club " joint).

LES ASSURANCES DU CLUB

Dès son affiliation, si vous avez opté pour l'assurance fédérale, votre club est automatiquement assuré en responsabilité civile pour ses manifestations, ses sorties annuelles, ses locaux occupés temporairement et les bénévoles.

La responsabilité personnelle des dirigeants sociaux est gratuite et intégrée dans l'assurance fédérale, elle garantit la responsabilité civile des dirigeants des clubs et des structures en cas de faute de gestion.

Afin de couvrir les pratiquants non licenciés participant à vos sorties, plusieurs options vous sont proposées :

L'accueil

✓ **OPTION A - Futurs licenciés** ⁽¹⁾ : il vous est fortement recommandé, moyennant un coût annuel de 35 €, d'assurer les personnes souhaitant découvrir l'ambiance de votre club avant de s'y affilier. Chaque personne pourra être accueillie pour trois sorties consécutives maximum en présence d'un dirigeant du club ou d'un cadre fédéral. Pour éviter toute recherche de responsabilité, il est conseillé de tenir un registre à jour de toutes les personnes participant aux trois sorties consécutives du club.

Cette assurance devra être souscrite au moment de l'affiliation/réaffiliation par Internet.

✓ **OPTION A - Estivants** : elle assure, selon l'option d'assurance Mini-braquet, les touristes de passage pendant la période estivale (du 15/05 au 15/09) participant à une randonnée organisée à leur attention. À souscrire par le club/CoDep après signature d'une convention avec la Fédération. Son coût annuel est de 35 €, inclus si vous avez déjà souscrit l'option A.

✓ **OPTION A - Pré-accueil** : peut-être souscrite par les clubs qui souhaitent promouvoir le cyclotourisme et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés. Sous condition d'avoir suivi le cahier des charges spécifique et complété la convention Pré-accueil. Son coût annuel est de 35 € pour les 10 sorties maximum inclus si vous avez déjà souscrit l'option A.

Les organisations

✓ **OPTION B** ⁽¹⁾ - **Moins de 1 500 participants** : elle permet d'assurer toute personne non licenciée à la Fédération participant à vos randonnées inscrites aux calendriers avec émission d'une carte de route nominative et vos randonnées permanentes dont le règlement permet son accomplissement pendant l'année civile du jour de la prise de l'inscription. Son coût annuel est de 35 €, quel que soit le nombre d'organisations (à souscrire au minimum 2 mois avant l'organisation).

✓ **OPTION B+** - **Plus de 1 500 participants** : son coût sera de 60 € (à souscrire au minimum 2 mois avant l'organisation).

☛ Ces assurances doivent être contractées par Internet dès l'affiliation ou la réaffiliation de votre club. Les forfaits annoncés ci-dessus restent dépendants de l'enregistrement de toutes vos organisations inscrites aux calendriers départementaux, régionaux ou au calendrier national (date et nom de l'organisation). Toutes les attestations d'assurance sont disponibles en téléchargement dans l'espace fédéral.

LES ASSURANCES DES LICENCIÉS (VOIR DOSSIER ASSURANCES JOINT)

ASSURANCES - GARANTIES	MINI-BRAQUET 20,00 €	PETIT-BRAQUET 22,00 €	GRAND-BRAQUET ⁽²⁾ 72,00 €	
Responsabilité civile - Défense pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise	
Décès accidentel	Non acquise	5 000 €	15 000 €	
Décès ACV / AVC ⁽³⁾ - En l'absence du test à l'effort de moins de deux ans ⁽⁴⁾ - En présence du test à l'effort de moins de deux ans ⁽⁴⁾	Non acquise Non acquise	1 500 € 3 000 €	2 500 € 7 500 € Franchise	
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5 %.	Non acquise	30 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	60 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	
Rapatriement	Non acquise	Acquise	Acquise	
Dommages (indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) - Dommage casque - Cardio-fréquencemètre (à fonction exclusive) - Équipements vestimentaires - GPS (à l'exclusion du smartphone) - Dommages au vélo y compris catastrophes naturelles	Non acquise	80 € 100 € Non acquise Non acquise Non acquise	80 € 100 € 160 € 300 € 1 500 €	/ / 30 € 30 € 100 €

Pendant la période de renouvellement de la licence, à partir du 15/12/2023, toutes les garanties 2023 sont maintenues selon l'option d'assurance choisie jusqu'à la fin du mois de février 2024 (sous réserve du renouvellement de la licence 2024 effectuée avant le 1^{er} mars 2024).

ATTENTION :

Pour les clubs ne souhaitant pas opter pour l'assurance fédérale, la ré-affiliation du club ne sera validée que sous certaines conditions (attestation d'assurance, mise en place d'une notice d'information, de garanties individuelles complémentaires,...) : merci de bien vouloir contacter le service Licences, Lydia Blondeau, soit par téléphone au 01 56 20 88 82 ou par e-mail à l.blondeau@ffvelo.fr afin qu'elle vous communique la procédure imposée par la loi sur le Sport et le Code des assurances.

⁽¹⁾ Ces personnes seront garanties en responsabilité civile, 24h/24 recours et défense pénale en accident corporel et assistance rapatriement (indemnités prévues dans l'option d'assurance Mini-braquet.

⁽²⁾ Il ne pourra en aucun cas être demandé l'assurance Grand-braquet après s'être affilié. Seule exception : l'achat d'un nouveau vélo sur présentation de la facture **datant de moins d'un mois maximum**.

⁽³⁾ Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les deux ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

⁽⁴⁾ Cette garantie n'est ouverte qu'aux seules licences " Vélo rando " et " Vélo sport ". La licence " Vélo balade " ne pourra y prétendre.

LA LICENCE 2023

COTISATIONS 2023

Cotisation clubs (affiliation + revue)	= gratuit (*) + 28 €	= 28 €
Cotisation clubs (ré-affiliation + revue)	= 29 € + 28 €	= 57 €

(*) La 1^{re} année l'affiliation est gratuite pour le club.

LICENCES	CATÉGORIES	COTISATION FÉDÉRALE	MINI-BRAQUET Responsabilité civile + Défense recours		PETIT-BRAQUET /Mini-braquet + Accident corporel et Rapatriement		GRAND-BRAQUET Petit braquet + Dommages au vélo		OPTION REVUE 11 numéros par an
			Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
VÉLO-BALADE Sans certificat médical	École française de vélo (- 18 ans)	13,00 €	—	—	Offert	13,00 €	50,00 €	63,00 €	+ 28,00 €
	Adultes	29,50 €	20,00 €	49,50 €	22,00 €	51,50 €	72,00 €	101,50 €	
	Jeunes moins de 18 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
VÉLO-RANDO Certificat médical cyclo	Familles :								
	- 1 ^{er} adulte	29,50 €	20,00 €	49,50 €	22,00 €	51,50 €	72,00 €	101,50 €	
	- 2 ^e adulte	14,00 €	20,00 €	34,00 €	22,00 €	36,00 €	72,00 €	86,00 €	
	- Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	- Jeunes moins de 18 ans	7,50 €	10,00 €	17,50 €	11,00 €	18,50 €	61,00 €	68,50 €	
	- Enfant 6 ans et moins				Offert		50,00 €	50,00 €	
VÉLO-SPORT Certificat médical compétition									

LA LICENCE, À QUOI SERT-ELLE ?

Elle permet à vos adhérents de pratiquer leur sport favori, de participer à toutes les randonnées cyclotouristes tout en bénéficiant d'un tarif d'inscription préférentiel et d'une couverture d'assurance adaptée efficace.

Elle donne droit à tous les avantages précisés en page 3.

Validité de la licence : elle prend effet dès l'instant où les licences sont saisies sur Internet.

ABONNEMENT À LA REVUE

Abonnement à la revue numérique gratuit pour tous les licenciés.

“ Cyclotourisme ” = **28 €/an** (11 numéros par an) au lieu de 52 € pour les non-adhérents. Cet abonnement peut être souscrit à tout moment pour un an sur votre Espace licencié.

Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel = 23 €/an.

LA LICENCE FAMILIALE

Elle permet aux familles domiciliées à la même adresse, composées de un ou deux membres adultes et d'enfants de moins de 25 ans (nombre illimité), de bénéficier de tarifs attractifs. Le chef de famille (1^{er} adulte) cotise au tarif adulte et les membres de sa famille bénéficient de tarifs préférentiels (selon leur catégorie).

LA LICENCE FIN DE SAISON 2023

À partir du 1^{er} septembre 2023 toute personne désirant adhérer pour la première fois à la Fédération française de cyclotourisme ou tout licencié n'ayant pas renouvelé sa licence depuis plus de 5 ans bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2024 au tarif de la saison en cours. Pour continuer de bénéficier des garanties d'assurance, il est obligatoire de renouveler gratuitement la licence de votre adhérent pour la saison 2024.

LES SÉJOURS ET VOYAGES DE LA FÉDÉRATION

Pour participer à des séjours, l'assurance Assistance-Rapatriement est obligatoire. Si vous avez opté pour la formule Mini-braquet, vous devrez fournir une attestation de votre assureur certifiant la couverture “ Assistance - Rapatriement ” pour la pratique du cyclotourisme, en cas d'accident corporel et de maladie, valable dans le ou les pays du séjour ou du voyage.



	VÉLO BALADE	VÉLO RANDO	VÉLO SPORT
POUR QUI ?	Pour tous, sauf les jeunes en Écoles françaises de vélo	Pour tous	Pour tous, sauf les mineurs
QUELLE PRATIQUE	Pratique douce et familiale	Pratique régulière	Pratique sportive & cyclo sportive
NIVEAUX DE CIRCUITS CONSEILLÉS	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclo sportives
Chaque participant choisit librement son circuit et en assume la responsabilité.			
CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION *	Non	Obligatoire sauf pour les mineurs	Obligatoire
Fréquence	—	Tous les 5 ans	Tous les 3 ans
Date du CMNCI	—	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence
Libellé du CMNCI	—	Cyclotourisme - Sport - Activité physique et sportive	Cyclisme en compétition
Qui doit conserver le CMNCI	—	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI
Si le licencié fournit un nouveau CMNCI dans la période des 5 ans	—	Le décompte repart pour 5 ans	—
AUTO-QUESTIONNAIRE *	—	Oui Durant les 4 années intermédiaires	Oui Durant les 2 années intermédiaires
Formalité administrative	—	Pour l'adhérent en club : il devra cocher une case dans le bulletin d'inscription du club attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Si réponse OUI à une ou plusieurs questions, obligation de fournir un nouveau CMNCI. Pour l'adhérent en MI s'inscrivant par Internet, il devra cocher la case attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Sinon, il devra fournir un nouveau CMNCI.	—
Responsabilité de l'adhérent	—	L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical.	—
Qui doit conserver l'auto-questionnaire	—	Le licencié. Le club ne doit pas conserver les réponses au questionnaire médical.	—

ASSURANCE	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet
Couverture pratique cyclotourisme	Oui	Oui	Oui
Couverture pratique cyclo sportive	Non	Non	Oui (**) (Sauf en responsabilité civile pendant une cyclo sportive)
Capitiaux en cas de décès AVC / ACV	Non	Oui (si Petit ou Grand Braquet) Capitiaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans.	Oui (si Petit ou Grand Braquet) Capitiaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans.
TARIF DE LA LICENCE	Tarif « licence et assurance » identique pour les 3 formules		
Est-il possible de changer le type de licence en cours d'année ?	Oui sans surcoût	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCL conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade »	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCL conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade » ou « Vélo Rando »





FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
01 56 20 88 88 - info@ffvelo.fr
www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr - cyclotourisme-mag.com